

Extraits rassemblés par l'OZP

1^{ère} SÉANCE DU MERCREDI 16 FÉVRIER 2005

PRÉSIDENTE de M. Jean LE GARREC

vice-président

PROJET DE LOI D'ORIENTATION
POUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE (suite)

DÉCLARATION D'URGENCE

(...)

M. Yvan Lachaud - Il faut aussi étudier les modalités de l'évaluation pédagogique. Osons ouvrir ces chantiers !

Nous devons tout particulièrement résoudre le problème de la lecture et de l'écriture. Les chiffres sont connus : 10 % d'illettrisme lourd et 20 % d'illettrisme diffus chez les adultes ; 10 % de grosses difficultés et un fort illettrisme diffus à l'entrée en sixième. L'illettrisme conduit à l'échec scolaire de longue durée. Celui qui ne sait pas lire en sixième n'atteindra pas le baccalauréat. Or, ceux qui sont dans ce cas sont connus depuis le cours préparatoire : on sait qui va vers l'illettrisme, sans parvenir à résoudre le problème. Il ne faut surtout pas que le corps enseignant considère ce constat comme une critique. On voit ce qu'il convient de faire : comparer les méthodes, mettre en place l'expérimentation, prévoir des systèmes différenciés, évaluer... Il faut appliquer des pédagogies différenciées, dès le plus jeune âge, aux élèves promis à l'échec scolaire. On concentrerait sur eux les moyens, puisqu'ils en ont le plus besoin. Refuser la différenciation, c'est mal comprendre l'égalité.

C'est à l'école qu'il revient d'assurer l'égalité des chances et de compenser les inégalités sociales. C'est pourquoi nous voulons repenser le dispositif des ZEP, qui est une politique de différenciation des moyens sur critères sociaux et non sur critères pédagogiques.

Il faut encore adapter le système éducatif aux jeunes d'aujourd'hui, qui sont fragiles. En particulier, il faut résoudre les problèmes du collège en multipliant les passerelles et en proposant des voies différentes à ceux que leur situation d'échec transforme en délinquants potentiels. Toucher au collège, c'est donner la possibilité à tous les collégiens de trouver leur voie. Quand on s'est fixé pour objectif 100 % d'une tranche d'âge au brevet, on a profondément modifié le public du collège. Il faut adapter le collège à ce nouveau public. C'est le niveau où il y a le plus d'échecs ; c'est le point noir de l'éducation nationale.

(...)

M. Yvan Lachaud - L'accent doit être mis sur l'accompagnement des élèves en difficulté et la personnalisation des apprentissages. Certains jours, l'élève pourrait bénéficier d'études accompagnées durant lesquelles il ferait ses devoirs avec l'assistance d'un enseignant, d'un retraité ou d'un étudiant.

De même, il nous faut donner les moyens de réussir aux élèves des quartiers défavorisés en recentrant le dispositif des ZEP, qui tend à éparpiller les moyens. Il faut se concentrer sur les établissements les plus en difficulté et lier le bénéfice du dispositif à la signature d'un contrat d'objectifs. On pourrait s'inspirer du travail réalisé par les groupes d'aide à l'insertion dans les lycées professionnels.

Nous devons préserver les écoles rurales en assouplissant les critères de seuil et en prenant en compte les projets des communes pour maintenir l'école, avec la création de garderies, de logements et de bibliothèques. Il faut aussi prendre en considération la dimension intercommunale.

(...)

M. Christian Paul - Plus qu'un recentrage, c'est un bon équilibre qu'il faut trouver pour favoriser la réussite de tous. Votre socle, en outre, n'est pas commun, mais à géométrie variable. Ce n'est pas un SMIC éducatif, mais plutôt un RMI, la ressource minimale indispensable ! Et comment ne pas voir qu'il est cohérent avec l'orientation précoce, que certains réclament mais que beaucoup dénoncent, y compris dans votre majorité ? Ces choix sont d'autant plus dangereux que le Gouvernement refuse de poursuivre l'effort engagé par MM. Jospin et Mélenchon (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP*) en faveur de l'enseignement professionnel. Enseignement professionnel condamné au *statu quo*, apprentissage instrumentalisé par M. Borloo en outil de ségrégation sociale, socle minimal de connaissances : telle n'est pas notre vision d'un système éducatif moderne !

S'agissant du soutien aux élèves, aux territoires et aux établissements en difficulté, où est donc passée votre vision globale de l'école ? Vous sortez de votre boîte à outils dégarnie le peu imaginaire « contrat individuel de réussite éducative » et les ZEP ne bénéficient pas du surcroît d'attention dont elles auraient tant besoin. A la vérité, vous n'y croyez plus ! Au reste, les contrats individuels ne tendent-ils pas à tourner le dos à l'approche territoriale, pour mieux ignorer les réalités de vie des élèves en difficulté et la relégation sociale à laquelle ils sont trop souvent condamnés ? Et vous ne faites pas un meilleur sort aux établissements situés en milieu rural isolé, alors qu'ils ont besoin d'un soutien constant et que les CEL ont démontré leur capacité à mobiliser les énergies locales.

(...)

Mme Danielle Bousquet - Concrétiser la promesse d'égalité, fondée d'abord sur le principe de laïcité implique que l'on concentre les moyens humains et financiers sur les établissements confrontés aux difficultés les plus grandes. Vous faites l'inverse en procédant à des coupes claires pour la prochaine rentrée.

Quid de la pédagogie différenciée quand vous rognez la formation continue des enseignants et que l'on voit poindre le risque de borner la formation professionnelle à une mesure disciplinaire ? *Quid* de la collégialité des enseignements quand vous supprimez les TPE en terminale ? *Quid* de la lutte contre les inégalités sociales quand vous supprimez des classes en ZEP ? Vous ne prévoyez rien pour l'école maternelle, alors que c'est dès le plus jeune âge que tout se joue. Rien non plus sur les moyens de prévenir la rupture entre l'école primaire et la sixième.

Monsieur le ministre, l'école n'incarne plus un principe de justice. Les parents d'élèves, les enseignants et les lycéens vous le disent. Parce que votre texte ne répond pas à leurs attentes, vous avez le devoir de les entendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

(...)

M. Jean-Pierre Giran –

(...)

Il appartiendra au Haut conseil de l'éducation de proposer les modalités concrètes d'acquisition de ce socle. Nous souhaitons que les personnalités qui y seront nommées soient largement représentatives du monde enseignant. Quant au suivi personnalisé que vous avez décidé de mettre en place, Monsieur le ministre, il ne dispense évidemment pas de maintenir les moyens attribués aux ZEP mais constitue une amélioration incontestable.

Nous soutenons donc votre projet. Mais vous me permettez deux remarques.

(...)

Séance du 16 février 2005

2^{ème} séance

M. Daniel Paul - Préparer l'avenir, c'est donner priorité à l'investissement éducatif, c'est-à-dire permettre à notre jeunesse, en tout lieu du territoire, de recevoir une qualification et les moyens de poursuivre cette qualification tout au long de sa vie.

(...)

J'ai ici le courrier d'une école en ZEP, où M. Ferry a expérimenté en juin 2002 des cours préparatoires à effectifs réduits. Les résultats ont eu beau être excellents, on a brutalement mis fin à ce dispositif. Et l'on sait déjà que, du fait d'une légère diminution des effectifs à la rentrée, il y aura un poste en moins.

(...)

M. le Ministre - Il y a toujours eu des fermetures et des ouvertures de classes ou de sections, en fonction de la démographie. Or, nous sommes confrontés à une baisse continue de la démographie, ayant perdu plus de 500 000 élèves en quinze ans.

(...)

Quant à l'expérimentation dont vous parlez, l'évaluation n'a pas fait apparaître de différence par rapport aux classes ordinaires. Nous devons donc trouver d'autres réponses.

(...)

M. le Ministre - Mon projet incarne la justice scolaire contre la façade égalitaire. Beaucoup, à gauche, ont évoqué les ZEP. Je le redis, l'effort consenti en leur faveur sera maintenu.

M. Jean-Pierre Blazy - Ce n'est pas vrai !

M. le Ministre - La loi ne modifie pas les textes relatifs aux ZEP. Avec les contrats individuels de réussite éducative, elle offre en revanche des moyens supplémentaires qui iront en priorité aux ZEP. *(Interruptions sur les bancs du groupe socialiste)*

M. Jean-Pierre Blazy - Quels moyens ?

M. le Ministre - C'est un peu court comme argumentation ! Le discours de M. Ayrault avait une autre tenue que les cris qu'on entend aujourd'hui sur les bancs du parti socialiste... *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP)* Le président du groupe socialiste a évoqué la possibilité de recentrer les aides sur les zones les plus en difficulté. Je suis prêt à ouvrir ce débat, à condition que tout le monde soit d'accord pour s'y engager sans arrière-pensées. Car il faut alors accepter d'évaluer les ZEP et de sortir du classement les établissements qui n'ont plus de raison d'y figurer. Je ne crois pas que nous y soyons prêts.

(...)

M. le Ministre - Oui, avec le groupe UDF.

Beaucoup d'orateurs ont évoqué le rôle des parents et des enfants. Cette réforme donne aux parents l'assurance que des moyens nouveaux seront consacrés à la lutte contre la violence scolaire, avec la multiplication des classes relais. Le remplacement des enseignants sera mieux organisé. Au moins deux rencontres annuelles avec l'enseignant seront obligatoires pour renforcer le suivi de la scolarité. Les parents participeront davantage à l'élaboration du projet d'école. Et pour la première fois, le rôle des associations de parents d'élèves sera reconnu dans la loi.

Beaucoup de lycéens manifestent contre certaines dispositions du projet. Je suis sensible à leurs craintes et attentif à leur message, mais la situation de l'école exige le changement. Ce projet est pragmatique, précis et innovant. J'invite ses opposants à ne pas dire non au bon sens. Trois heures hebdomadaires seront consacrées aux élèves en difficulté. Nous triplons le nombre des bourses au mérite et quintuplons les dispositifs relais. Qui peut affirmer qu'il n'y a pas là une réelle avancée ?

La question des moyens a plusieurs fois été soulevée par l'opposition, à croire qu'elle est leur seule préoccupation. Notre rapporteur a rédigé l'amendement qui donne une traduction chiffrée du dispositif : 321 millions pour le soutien scolaire, 50 000 bourses au mérite en plus des 25 000 actuelles, 1 520 postes d'infirmières, 1 000 unités pédagogiques d'intégration des handicapés, 68 millions supplémentaires pour la formation des enseignants, 1 000 nouveaux dispositifs relais, 10 000 équivalents temps plein en langue vivante... Voilà du concret !

M. Henri Emmanuelli - Comment financez-vous ?

M. le Ministre - Déclarer l'urgence sur ce projet est naturel. Certaines mesures pourront s'appliquer dès la rentrée prochaine.

M. Guy Geoffroy - Très bien !

M. le Ministre - C'est aussi la marque de notre détermination. Personne ne doit en douter, le temps de l'action est venu.

« La mission des hommes et des femmes qui font accéder les jeunes au monde de la connaissance constitue une responsabilité primordiale », disait le général de Gaulle. En 1960, nous avons créé le collège d'enseignement général. Puis, en 1975, René Haby a créé le collège unique. La majorité, héritière de cette tradition réformatrice, s'emploiera à garantir l'égalité des chances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP*)

M. Jean-Pierre Blazy - Vous n'êtes pas les héritiers, mais les fossoyeurs !

Mme Martine David - Rappel au Règlement. Yves Durand et le président Ayrault ont dénoncé le coup de force du Gouvernement. (*Interruptions sur les bancs du groupe UMP*) Certes, l'urgence est une procédure conforme à notre Règlement. Mais la brutalité du procédé est tout à fait condamnable. Le Gouvernement, qui pouvait déclarer l'urgence hier, change la procédure en milieu de discussion, ce qui est anormal.

Dans sa réponse, le ministre a trouvé « naturel » de déclarer l'urgence sur un texte aussi fondamental. Cela fait quinze ans que nous n'avons pas eu une loi de ce type. Est-il vraiment « naturel » de légiférer dans l'urgence alors que nous préparons les quinze années à venir ?

Nous pensons que les manifestations, les déclarations d'hostilité sont pour vous gênantes. Dans le contexte politique actuel, vous ne souhaitez pas que le débat se prolonge.

En l'absence d'une réponse satisfaisante du ministre, nous devons de nouveau réunir notre groupe. Je demande une suspension de séance.

M. le Président - La suspension est de droit.

[La séance, suspendue à 17 heures 25, est reprise à 17 heures 35.](#)

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION

M. le Président - J'ai reçu de M. Jean-Marc Ayrault et des membres du groupe socialiste une motion de renvoi en commission déposée en application de l'article 91, alinéa 7, du Règlement.

M. Yves Durand - Je ne pensais pas, Monsieur le ministre, que vous apporteriez une justification supplémentaire à notre motion de renvoi en commission en déclarant l'urgence comme vous l'avez fait, c'est-à-dire par surprise, en fin de discussion générale. Ne pensez-vous pas que l'avenir de l'école mérite mieux qu'un débat tronqué ?

A vous entendre, on croirait que nous ne parlons pas du même texte. Celui que nous lisons ne contient en effet que des dispositions qui contredisent les objectifs que vous vous plaisez à énumérer. Et surtout, où allez-vous trouver les crédits que vous prétendez consacrer à votre réforme ?

M. Henri Emmanuelli - Ils ne sont même pas votés !

(...)

M. Yves Durand -

(...)

Depuis la Libération, toutes les lois sur l'école ont eu pour ambition d'élever le niveau général et d'ouvrir à tous les enfants les portes du savoir. On pourrait citer la réforme Haby créant le collège unique, la réforme Savary créant les ZEP pour donner plus à ceux qui en ont le plus besoin, ou la loi de 1989 de Lionel Jospin. Nous sommes, quant à nous, fiers de notre bilan. *(Interruptions sur les bancs du groupe UMP)*

(...)

M. Christian Paul –

(...)

La crédibilité de cette réforme tient à la réalité des crédits qui lui seront affectés. Nous avons écouté le ministre et le président de la commission : à aucun moment, ils ne nous expliquent comment cette loi sera financée. Nous vous avons interrogé sur les 2 milliards d'euros annoncés. Combien prenez-vous aux ZEP, aux écoles rurales, aux filières professionnelles que vous détruisez, aux IUFM ?

(...)

M. Daniel Paul –

(...)!

Pour y arriver, il faudrait déjà mettre la carte scolaire en conformité avec vos promesses et cesser de supprimer des milliers de postes dans les ZEP - pour demain faire bonne figure en les rétablissant et présenter cela comme une grande réussite dont vous créditer ! Pure arnaque !

Nous partageons les objectifs que vous affichez mais pas les ambitions réelles qui sont les vôtres, à savoir apporter votre contribution à la baisse de l'impôt pour les plus riches, au respect du déficit autorisé par la Commission européenne et à la satisfaction des exigences patronales. On veut en effet formater les jeunes aux besoins actuels de l'économie libérale.

Vous avez évoqué l'école maternelle, Monsieur le ministre. Il y a des pédagogues qui estiment que la scolarisation en dessous de 3 ans est une bonne chose, d'autres qui expliquent le contraire. Nous pensons quant à nous que cela ne doit pas être une obligation, mais vous, vous avez tranché de façon péremptoire en rendant tout simplement impossible cet accueil des enfants de moins de 3 ans, y compris dans les ZEP !

Ce projet devrait être retiré. Non seulement vous le maintenez contre l'avis des élèves, des enseignants, des parents, mais en outre vous déclarez l'urgence ! Vous craignez en effet que monte le rejet à son égard et que le mécontentement qu'il suscite vienne grossir les forces du non au référendum sur la Constitution européenne, que le Gouvernement veut, dit-on, avancer pour la même raison ! Nous voterons pour la motion de renvoi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe des députés communistes et républicains et du groupe socialiste)*
